

Rapport annuel sur le demi-exercice 2011 de la
FONDATION ROMANDE POUR LE CINÉMA

Sommaire

I. Préambule

II. Un mandat de transition pour la mise en place de cinéforum

III. Recrutement de l'équipe permanente

IV. Aide sélective

1. Résultats des deux sessions 2011
2. Analyse du fonctionnement des deux premières sessions
3. Les mesures immédiates nécessaires

IV. Finances 2011

I. Préambule

En concertation étroite avec les associations professionnelles, la Fondation Romande pour le Cinéma (nommée ci-après **cinéforum**) a été créée le 26 mai 2011 par les cantons de Fribourg, Genève, Jura, Neuchâtel, Valais et Vaud et les villes de Genève et Lausanne.

A travers ce projet régional d'envergure créant un pôle culturel fort, les collectivités publiques ont non seulement fédéré leurs moyens et délégué leur action de soutien au cinéma à **cinéforum**, mais également augmenté de près de 50 % le montant total de leurs contributions dédiées à la production cinématographique et audiovisuelle indépendante en Suisse Romande à partir de 2012.

cinéforum tiendra quatre sessions d'aide sélective par année ; les projets sont sélectionnés par une commission composée de 7 membres choisis par rotation parmi un pool de 42 scénaristes, réalisateurs, producteurs et autres spécialistes du cinéma et de l'audiovisuel.

cinéforum reprendra à partir de 2012 l'activité du Fonds REGIO Films qui soutenait la production de manière complémentaire, bonifiant les apports de l'OFC et/ou de la SSR.

cinéforum sera doté d'un crédit annuel de 10 millions de francs, financé à hauteur de 32% par les Loteries Romandes et de 68% par les collectivités publiques. Les frais de fonctionnement ont été arrêtés à CHF 570'000,- pour l'année 2012. Le solde des moyens est affecté au soutien complémentaire et à l'aide sélective selon une clé de répartition fixée annuellement par le Conseil de Fondation.

Le Conseil de Fondation (CF) composé de 15 membres, dont 10 représentants des pouvoirs publics et 5 représentants des producteurs, a désigné un Bureau de 6 membres (leurs noms sont en **gras** dans la liste ci-dessous) :

Représentants des collectivités :

- Mme Joëlle Comé Vanderbroeck, directrice du service cantonal de la culture, DIP du canton de Genève, GE
- Mme Aude Vermeil, directrice de Fonction : Cinéma, GE
- M. **Thierry Béguin**, Conseiller d'Etat honoraire, NE
- M. Patrice Neuenschwander, délégué culturel de la Ville de Neuchâtel, membre du comité de gestion du fonds pour l'encouragement de la culture cinématographique du Canton de Neuchâtel, NE
- M. **Jacques Etienne Cordonier**, chef du service de la culture du Canton du Valais, VS
- Mme Brigitte Agnès Waridel, cheffe du service des affaires culturelles du Canton de Vaud, VD
- Mme Chantal Ostorero, directrice générale de l'enseignement supérieur du Canton de Vaud, VD
- M. **Jean Bernard Mottet**, conseiller culturel, Département de la Culture de la Ville de Genève, GE
- Mme Virginie Keller, cheffe du service culturel, Département de la Culture de la Ville de Genève, GE
- M. Fabien Ruf, chef du service de la Culture de la Ville de Lausanne, VD

Représentants des professionnels :

- M. **Jean-Marc Frohle**, producteur, GE
- M. **Luc Peter**, réalisateur-producteur, GE
- M. **Frédéric Gonseth**, cinéaste, VD
- M. Gérard Ruey, producteur, VD
- M. Pierre-André Thiébaud, producteur, VS

II. Un mandat de transition pour la mise en place de cinéforum

Par un contrat en date du 18 août 2011 **cinéforum** a mandaté Robert Boner (SAGA Productions), pour une période de transition de six mois afin de mettre en place la structure de **cinéforum** et d'organiser 2 sessions d'aide sélective en 2011 déjà.

L'objet du mandat est défini de la façon suivante :

- Installer des locaux provisoires pour la Fondation en concertation avec la Ville de Genève.
- Mettre en place la structure administrative (ouverture d'un compte bancaire, téléphone, adresse email, adresse postale, etc.).
- Créer un site internet.
- Assurer la logistique du Conseil de Fondation et de son Bureau, de la commission sélective et du conseil consultatif des professionnels (PVs, suivi des décisions, convocations).
- Etablir un budget de fonctionnement pour 2011 et un plan de trésorerie.
- Etablir un budget pour les aides sélectives complémentaires 2011, ainsi que leur répartition conformément aux directives du Bureau.
- Elaborer des conventions entre la Fondation et les différentes autorités des cantons et des villes financeurs.
- Adresser un courrier d'information à la signature du Président et envoyer les règlements de la Fondation aux différents partenaires (OFC, SSR, RTS).
- Planifier et organiser l'aide sélective 2011 :
- Information de la branche.
- Planning des deux sessions.
- Mise en place des formulaires.
- Gestion des dossiers reçus.
- Logistique des commissions.
- Evaluer les règlements et le fonctionnement de l'aide sélective au terme de l'exercice.
- Mettre en place la transition des outils de Regio pour l'aide complémentaire.
- Transférer les outils statistiques de Regio au sein de la Fondation et formuler des propositions d'évolution de ces outils.
- Elaborer des propositions d'adaptation pour les règlements de l'aide complémentaire 2012.

La phase de transition, qui a été menée avec une équipe réduite composée de Joanne Bourgeois (50 %), de Karim Sayad à partir de mi-septembre (80%) et de Robert Boner, a accompli sa mission à l'exception des activités suivantes, qui sont en cours et se poursuivent pour être achevées en 2012 :

- La construction d'une structure pour une base de données (BD); les travaux de programmation se poursuivent en 2012 ; elle se verra un outil au service des producteurs ET de l'administration. Elle contiendra en plus de tous les renseignements utiles sur les films, (producteurs, auteurs, réalisateurs, etc. avec les liens sur leurs propres sites) toutes les informations et démarches à suivre pour financer un film.
- L'agence de communication et de graphisme MoserDesign SA, Lausanne, a été mandatée pour définir l'identité verbale et la ligne graphique de la Fondation ;
- Des démarches ont été entreprises pour élaborer des conventions entre **cinéforum** et les différentes autorités des cantons et villes financeurs.

Le mandat de transition a été devisé à CHF 280'000,- HT.

Les dépenses réelles de cette phase étant inférieure au devis, SAGA n'a pas ajouté les CHF 22'400,- de TVA sur CHF 280'000,-HT prévus à l'article 4 de son contrat, mais s'est auto-

assujetti pour un montant de CHF 20'740,- et n'a, par ailleurs, pas utilisé les 5% d'imprévus. Le décompte de SAGA Productions, approuvé par le Bureau lors de sa séance du 2 avril 2012, fait apparaître un solde en faveur de **cinéforum** de CHF 13'028,21.

La phase de transition a donc coûté CHF 35'000,- de moins que prévu.

III. Recrutement de l'équipe permanente 2012

En septembre 2011 Robert Boner a été nommé Secrétaire général de la Fondation Romande pour le cinéma, avec entrée en fonction le 1er janvier 2012.

Suite à un appel à candidatures lancé début octobre 2011, Patrizia PESKO a été nommée à partir du 1^{er} avril 2012 adjointe au Secrétaire général / responsable de l'aide sélective et Matthias BÜRCHER s'est vu confier le poste de coordinateur du soutien complémentaire à partir du 1^{er} janvier 2012.

L'équipe permanente sera donc constituée des cinq personnes suivantes (3,4 équivalents temps-plein) :

1. Secrétaire général : Robert BONER (80 %)
2. Adjointe au SG / responsable de l'aide sélective : Patrizia PESKO (80 %)
3. Coordinateur du soutien complémentaire : Matthias BÜRCHER (50 %)
4. Secrétaire comptable : Catherine Prevedello (50 %)
5. Assistant : Karim Sayad (80 %)



Joanne Bourgeois restera jusqu'à fin juin pour faire la transition avec Patrizia Pesko.

IV. Aide sélective

1. Résultats des deux sessions 2011

Deux sessions d'aide sélective ont été organisées en 2011. Le Conseil Consultatif des Producteurs (CCP) examine les projets d'un point de vue purement productionnel (il peut notamment proposer des réductions des montants d'aides sollicitées), alors que la Commission d'Attribution Sélective (CAS) examine les projets d'un point de vue essentiellement artistique.

Session 1 :

- Délai de dépôt : lundi 12 septembre 2011
- Le Conseil consultatif des producteurs a eu lieu le 29 septembre 2011, il a été constitué des cinq membres suivants :
 - Joëlle Rubli
 - Nasser Bakhti
 - Heinz Dill
 - Cornelia Hummel
 - Raphaël Blanc
- La Commission d'attribution sélective a eu lieu les 24 et 25 octobre 2011, constituée des sept membres suivants :
 - Aude Py, scénariste
 - Claude Muret, scénariste
 - Jacob Berger, réalisateur
 - Daniel Schweizer, réalisateur
 - Christophe Marzal, réalisateur / producteur
 - Francine Lüscher, productrice
 - Thierry Jobin, directeur de festival

Session 2 :

- Délai de dépôt : lundi 7 novembre 2011
- Le Conseil consultatif des producteurs a eu lieu le 7 décembre 2011, il a été constitué des quatre membres suivants :
 - Elisabeth Garbar
 - Patricia Plattner
 - Jean-Louis Porchet
 - Max Karli
- La Commission d'attribution sélective a eu lieu les 14 et 15 décembre 2011, constituée des sept membres suivants :
 - Pilar Anguita-McKay, scénariste
 - Claude Muret, scénariste
 - Jacob Berger, réalisateur
 - Ruxandra Zenide, réalisateur
 - Joëlle Bertossa, productrice
 - Xavier Grin, producteur
 - Thierry Jobin, directeur de festival

Les projets suivants ont été soutenus pour une aide sélective par les CAS 1 et 2 pour un montant de CHF 2'118'800,-

SESSION 1

Ciwara

Long-métrage de fiction
Point Prod
Réalisation: Jacques Sarasin
Montant accordé: CHF 395'000.-

Ma famille

Long-métrage documentaire
P.S Production
Réalisation: Anne Theurillat
Montant accordé: CHF 168'000.-

Rush of now

Long-métrage documentaire
Twosa Films
Réalisation: Sabine Bally
Montant accordé : CHF 139'500,-

Neuchâtel, Kansas, USA

Documentaire de tous formats
REC PRODUCTION SA
Réalisation: Philippe Calame
Montant accordé: CHF 78'000.-

Michou

Documentaire de tous formats
Thera Production
Réalisation: Louise Carrin
Montant accordé: CHF 50'000.-

Les petites familles

Documentaire de tous formats
Jura Films
Réalisation: Lucienne Lanaz
Montant accordé: CHF 35'000.-

The Bakery

Court-métrage de fiction
Rita Productions
Réalisation: Shahna Salar
Montant accordé: CHF 55'000,-

Lomo

Court-métrage de fiction
Saskia Visher Production
Réalisation: Pablo Martin Torrado
Montant accordé: CHF 40'000.-

Bôbadjan

Court-métrage de fiction
Casa Azul Films
Réalisation: Mamouda Zakrya
Montant accordé: CHF 30'000.-

Tire la chevillette

Court-métrage de fiction

HandMade

Réalisation: Julien Painot/Tim Robert-Charrue

Montant accordé: CHF 6'300.-

L'imposteur

Court-métrage d'animation

Etilem Sarl

Réalisation: Elie Chapuis

Montant accordé: CHF 72'000.-

SESSION 2**Wallay**

Long-métrage de fiction

Troubadours Films

Réalisation: Berni Goldblat

Montant accordé: CHF 300'000.-

For this is my body

Long-métrage de fiction

PCT Cinéma Télévision

Réalisation: Paule Muret

Montant accordé: CHF 500'000.-

Femen – notre Dieu est une femme

Long-métrage documentaire

Melina Films

Réalisation: Alain Margot

Montant accordé: CHF 75'000.-

C'était un géant aux yeux bruns

Long-métrage documentaire

5 to five team productions

Réalisation: Eileen Hofer

Montant accordé: CHF 40'000.-

Dernier tour de chant à Kaboul

Documentaire de tous formats

Point Prod

Réalisation: Wolgrand Ribeiro

Montant accordé: CHF 60'000.-

Adieu Amazonie?

Documentaire de tous formats

Horizon Films

Réalisation: Daniel Schweizer

Montant accordé: CHF 45'000.-

2) Analyse du fonctionnement des deux premières sessions

Les membres des deux commissions d'attribution sélective étaient d'une grande diversité et réunissaient une expérience professionnelle rare. La qualité de lecture, d'analyse des scénarios et de débat lors des deux jours de délibérations font que les attributions sélectives de **cinéforum** ont été allouées à des projets convaincants sur le plan artistique, et reflètent, sans que cela soit le fruit d'une volonté éditoriale, la grande diversité de la production romande.

Une commission composée de sept membres est un nombre idéal pour permettre à une dynamique de groupe de s'installer, ce qui a certainement contribué à la qualité d'écoute entre les membres. **Cinéforum** prévoit d'appliquer un principe de rotation d'au minimum 4 membres renouvelés par session tout en préservant le haut niveau et la diversité des expériences. Dans la mesure du possible deux étrangers francophones font également parti de la commission. Cela nécessite de créer un pool d'experts vaste aux alentours de 40 membres.

Voici les tableaux récapitulatifs des deux sessions 2011 de l'aide sélective de **cinéforum**. Les catégories reflètent les différents régimes d'attribution institués par les règlements adoptés lors de la création de la Fondation :

Session 1 - 2011	Nombre de demandes	Demandes soutenues	%	Montants sollicités	Réductions du CCP	Coupes CAS par manque de moyens *	Aides attribuées	%
Fiction - longs-métrages	6	1	17 %	2'287'000	0	95'000	395'000	17 %
Doc - longs-métrages	8	2	25 %	1'009'000	0	57'500	307'500	30 %
Doc < 60 minutes	10	3	30 %	390'500	0	0	163'000	42 %
Courts-métrages fiction	9	4	44 %	310'000	0	0	131'300	42 %
Animations	2	1	50 %	162'000	0	0	72'000	44 %
TOTAL	35	11	31 %	4'158'500	0	152'500	1'068'800	26 %

Session 2 - 2011	Nombre de demandes	Demandes soutenus	%	Montants sollicités	Réductions du CCP	Coupes CAS par manque de moyens *	Aides attribuées	%
Fiction - longs-métrages	8	2	25 %	3'458'800	530'000	300'000	800'000	23 %
Doc - longs-métrages	10	2	20 %	1'529'000	226'000	220'000	115'000	8 %
Doc < 60 minutes	9	2	22 %	548'000	0	90'000	135'000	25 %
Courts-métrages fiction	13	0	0 %	433'500	0	50'000	0	0 %
Animations	3	0	0 %	234'000	102'000	82'000	0	0 %

Session 2 - 2011	Nombre de demandes	Demandes soutenus	%	Montants sollicités	Réductions du CCP	Coupes CAS par manque de moyens *	Aides attribuées	%
TOTAL	43	6	14 %	6'203'300	858'000	742'000	1'050'000	17 %

Bien que le nombre de projets ne soit pas suffisant pour être significatif en terme statistique, les pourcentages ci-dessous devraient tout de même nous permettre, fin 2012, de comparer l'intervention de cinéforum d'une année sur l'autre.

Session 1 et 2 - 2011	Nombre de demandes	Demandes soutenus	%	Montants sollicités	Aides attribuées	%
Fiction - longs-métrages	14	3	21.4 %	5'745'800	1'195'000	20.8 %
Doc - longs-métrages	18	4	22.2 %	2'538'000	422'500	16.6 %
Doc < 60 minutes	19	5	26.3 %	938'500	298'000	31.8 %
Courts-métrages fiction	22	4	18.2 %	743'500	131'300	17.7 %
Animations	5	1	20.0 %	396'000	72'000	18.2 %
TOTAL	78	17	21.8 %	10'361'800	2'118'800	20.4 %

Les deux premières sessions l'ont prouvé : la manière d'attribuer l'aide sélective fonctionne et le rôle attribué au Conseil consultatif des **producteurs** (et non des professionnels) est un réel plus. Cette étape d'expertises « libère » la commission d'attribution sélective de préoccupations de production (dont elle manque par nature des compétences nécessaires) pour se consacrer aux aspects artistiques des projets et à la cohérence de l'entreprise dans son ensemble.

Par ailleurs les recommandations de diminution des aides proposées par le Conseil consultatif représentent pour les seuls projets retenus la somme de 456'000 francs, soit près du tiers des montants sollicités par ces projets.

Si le nombre de projets déposés par session se stabilise aux alentours de 40, voire 50 dossiers, qui sollicitent entre 4 et 6 millions de francs par session, il manquera entre 500 et 800'000 francs par session (soit environ 3 millions de francs par année) pour satisfaire le potentiel de projets arrivés à maturité à la fois au niveau artistique et du point de vue de la production.

Trouver ces fonds manquants doit être une des priorités en 2012.

Mais les véritables problèmes sont ailleurs et fondamentalement liés à la cohérence du système d'aide sélective et du système de soutien complémentaire de cinéforum tels qu'ils ont été mis en place à la création de la Fondation.

Pour comprendre le lien causal entre la réglementation de l'aide sélective et le mécanisme du soutien complémentaire, il faut revenir à l'idée première de **la Fondation**, c'est-à-dire à l'idée d'ouvrir deux voies distinctes pour financer un projet romand : un film est soit d'initiative régionale, financé par l'aide sélective de cinéforum, mais sans l'OFC, soit d'initiative nationale, financé par l'OFC et le soutien complémentaire, mais sans aide sélective de cinéforum. Et comme les aides sélectives de l'OFC et de **la Fondation** s'excluent mutuellement, une série de conditions pour être éligible comme projet d'initiative régionale a été mise en place.

La première d'entre elles est la « promesse » de soutenir un projet à 60 % de son coût de film part suisse (soutien plafonné à 750'000 francs) accompagnée de l'obligation que l'apport producteur soit au moins de 20%.

Poursuivant dans cette logique, six catégories ont été créées avec chacune son plafond budgétaire, donc un plafond d'aide par genre défini principalement par son coût de film.

L'une des conséquences de la création de **cinéforum** est que les producteurs ne peuvent plus s'adresser qu'à un seul guichet pour boucler le financement de leur film : la télévision.

Une situation impossible, surtout pour les films à petits budgets.

Sur les 78 dossiers étudiés en 2011 par **cinéforum**, une très large majorité des producteurs se trouvent « tout nu » avant même de commencer la production : leurs salaires et frais généraux sont systématiquement en participation, souvent accompagnés de ceux des auteurs et des réalisateurs et suivis de prestations techniques non rémunérées.

L'un des mandats du secrétariat est de professionnaliser les producteurs et auteurs-producteurs de Suisse romande. L'œuvre réglementaire existante va à l'encontre de cette mission.

Pour se professionnaliser, il faut pouvoir vivre de son travail ! Et cela sans que les systèmes d'aides vous poussent à « aménager » la vérité des chiffres.

Il faut assainir la production par une beaucoup plus grande liberté d'entreprendre, avec moins de règles et plus de transparence, récompenser l'effort au lieu de compenser le manque. En clair, cela signifie que 2012 doit servir à reformuler le système d'aide sélective et le mécanisme de soutien complémentaire mis en place à la création de la Fondation.

3) Les mesures immédiates nécessaires

Voici les changements immédiats, indispensables et issus de nombreuses discussions avec les représentants des producteurs :

a) Les aides sélectives de l'OFC et de la Fondation sont cumulables ;

Faire ce choix est tout simplement incontournable : la fermeture des « petits » guichets cantonaux et communaux et de la plupart des Loteries cantonales ne permet pas que nous nous interdisions l'accès à la seule autre source de financement complémentaire.

Les films d'initiative nationale peuvent espérer au mieux un soutien cumulé entre l'OFC et le soutien complémentaire de la Fondation de 50 à 55 % de la part suisse du coût de film.

L'apport de la SSR est au mieux de 20 %, ce qui fait que la plupart des producteurs auront juste assez pour ne pas mourir et certainement pas assez pour vivre de leur travail de manière professionnelle.

b) Les projets se définissent par genres, sans limite de budget ni support prioritaire d'exploitation.

Nous distinguons trois genres :

- i. Fiction
- ii. Documentaire
- iii. Animation

A l'intérieur de ces trois genres, nous distinguons simplement les longs métrages, les courts métrages et les séries.

c) Le soutien complémentaire qui bonifie l'apport OFC ou celui de la SSR est cumulable avec une aide sélective de la Fondation ;

Ceci est une simple conséquence logique du point 1

d) Le soutien complémentaire de La Fondation est un apport producteur ;

Voici une mesure qui ne coûte rien et qui change tout. Le soutien complémentaire de la Fondation est considéré comme apport producteur au même titre que Succès Cinéma et Succès Passage Antenne au niveau fédéral ou le crédit d'impôt en France.

e) Le plafond de l'aide sélective est fixé à 40 % de la part suisse du coût de film, mais au maximum à 400'000 francs ;

f) L'aide sélective et le soutien complémentaire cumulés ne peuvent être supérieurs à 800'000 francs par projet, ni représenter plus de 60 % de la part suisse du coût de film ;

g) Seuls les projets avec réalisateurs suisses sont éligibles pour une aide sélective ou un soutien complémentaire de la Fondation

NB : Le Conseil de Fondation du 20 janvier 2012 a approuvé le principe des ces changements et les nouvelles règles de cinéforum ont été publiés le 15 mars 2012, afin d'être appliquées à la première session d'aide sélective 2012.

IV. Finances 2011

Le capital de Fondation de **cinéforum**, d'un montant de 100'000 CHF, est entièrement libéré est composé de la manière suivante :

Capital de dotation		Montant (kCHF)	En %
GE	Canton	25'000	50%
	Ville	25'000	
VD	Canton	30'000	35%
	Ville	5'000	
VS		8'000	8%
NE		3'000	3%
FR		3'000	3%
JU		1'000	1%
Total		100'000	100%

2011 Sélectif FRCI	Contributions	Montant alloué (kCHF)	Total par canton (kCHF)
GE	Subvention canton	1'300	1'741
	Subvention ville	441	
	LoRo GE	0	
VD	Subvention canton	770	895
	Subvention ville	125	
	LoRo VD	0	
VS	Subvention canton	120	200
	LoRo VS	80	
NE	Subvention Fonds	75	75
	LoRo NE	0	
FR	Subvention canton	41	41
	LoRo FR	0	
JU	Subvention canton	0	0
	LoRo JU	0	
TOTAL			2'952

Rappelons que l'exercice 2011 n'est qu'un demi-exercice pour **cinéforum** et de surcroît sans la tâche du soutien complémentaire assuré par le Fonds REGIO Films jusqu'au 31 décembre 2011.

Cinéforum a encaissé en 2011 la somme de CHF 2'990'600,- provenant des sources suivantes :

Ces sommes visent à financer, en plus du mandat SAGA, les deux sessions d'aide sélective prévues en 2011 et une partie du soutien complémentaire 2011 via REGIO Films (une partie des contributeurs ayant versé leur contribution directement à REGIO Films, alors que d'autres ont effectué leur versement à cinéforum, qui doit le reverser à REGIO Films).

Afin de faire face aux besoins du soutien complémentaire géré par REGIO Films jusqu'à la fin 2011, le Bureau de **cinéforum** a décidé lors de sa séance du 10 octobre 2011 de réduire le crédit de l'aide sélective 2011 de 2.2 à 2 MF et de libérer la somme de CHF 672'000,- pour subvenir aux besoins de REGIO Films qui avait garanti 60 centimes pour 1 franc en début d'exercice 2011.

Lors de sa séance du 31 octobre 2011, le Bureau a décidé d'allouer une somme supplémentaire de CHF 300'000,- au soutien complémentaire de REGIO Films, lui permettant d'assurer 78 centimes pour 1 franc sur les bonifications 2011.

Ces décisions ont été confirmées par le conseil de Fondation dans sa séance du 1^{er} novembre 2011. **cinéforum** a ainsi versé la somme de CHF 972'000,- à REGIO Films entre octobre et décembre 2011.

Les Commissions d'attribution sélective ont attribué en 2011 un montant total de 2'118'800.-, c'est à dire un overbooking de 118'800.-.

Voici une synthèse du résultat 2011 de **cinéforum** :

Encaissements	2'990'600
Contribution au Fonds REGIO Film	(972'000)
Attributions aide sélective	(2'118'800)
Mandat de transition SAGA	(266'972)
Frais de constitution et divers	(32'766.15)
Résultat / déficit	(399'937.94)

Ce déficit est le résultat d'un choix politique clairement assumé par le Conseil de Fondation qui souhaitait que le soutien complémentaire 2011 soit le plus proche possible de 80% du système Franc pour Franc.

Ce déficit sera absorbé :

- Par les projets qui bénéficient d'une aide sélective 2011, mais qui ne parviendront pas à se réaliser
- Par les projets qui bénéficient d'une aide sélective 2011, mais qui choisissent de renoncer à cette aide pour pouvoir bénéficier du nouveau règlement de **cinéforum**
- Par la diminution des crédits pour les aides sélectives et le soutien complémentaire en 2012 et 2013

Fait le 25 avril 2012

Robert Boner
Secrétaire général